

LES ASSUREURS ET LES BANQUIERS ME PROPOSENT TOUS DE SOUSCRIRE À DIVERS CONTRATS : PRÉVOYANCE, ASSURANCE VIE... COMMENT FAIRE LE TRI ET SAVOIR CE QUI CORRESPOND RÉELLEMENT À MES BESOINS DE TRAVAILLEUR NON SALARIÉ OU À CEUX DE MON ENTREPRISE ?

Voici tout ce que vous devez savoir pour choisir, parmi toutes les sollicitations commerciales des assureurs et des banquiers, ce qui correspond vraiment à vos besoins de travailleur non salarié.



RÉALISEZ UN AUDIT DE VOTRE PROTECTION SOCIALE

Selon que vous avez ou pas des salariés, que vous êtes ou non associé, que vous êtes ou pas marié, avec ou sans enfants, vos besoins en matière de couverture santé, prévoyance et épargne retraite ne seront pas les mêmes.

Seul un audit de votre protection sociale vous permettra d'identifier vos priorités mais aussi d'éviter les doublons et les manques.

ADAPTEZ AU PLUS PRÈS VOS CONTRATS À VOS BESOINS

Votre régime de base obligatoire induit des cotisations et des prestations très différentes selon que vous êtes, en fonction de votre activité, affilié au régime de base des indépendants ou à un des régimes de professions libérales.

Des solutions complémentaires adaptées à vos besoins peuvent être mises en place.

NE NÉGLIGEZ PAS LA PRÉVOYANCE

Comme la mutuelle santé, la prévoyance couvre des risques lourds : arrêt de travail, invalidité et décès. Votre protection sociale doit ainsi vous permettre de faire face à des événements qui peuvent avoir de graves conséquences sur la pérennité de votre activité mais aussi sur votre propre avenir et celui de vos proches.

ADRESSEZ-VOUS À UN CONSEILLER EXPÉRIMENTÉ

Votre expert-comptable ou un spécialiste en protection sociale seront les plus à même de vous conseiller et vous orienter dans le maquis des dernières évolutions réglementaires et législatives.